

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 07.013

L'An deux Mille Sept, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 février 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 février 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

VOTE : UNANIMITE

La Commission Culturelle, qui s'est réunie le 22 Janvier 2007, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Culturelle,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

○ CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	27 500,00
○ ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 500,00
○ LES BALADINS DU ROI-YAN	300,00
○ PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME	950,00
○ CLUB PHILATELIQUE	950,00
○ UNIVERSITE INTER-AGES	13 820,00
○ ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	4 000,00
○ CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 850,00
○ GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 450,00
○ ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	2 200,00
○ FOYER SOCIO-EDUCATIF STE MARIE/ST JEAN BAPTISTE	700,00
○ ECHANCRURES – CAPTURES	20 000,00
○ ROYAN CULTURE	70 000,00
○ GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	300,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF DU LYCEE DE L'ATLANTIQUE	900,00
○ CHORALE CHANT'AMI	250,00
○ COMITE « DUGUA DE MONS » DE ROYAN	800,00
○ MORGAN COMPAGNIE	450,00
○ DIVERTIMENTO	1 000,00
○ LE CHŒUR DU VIOLON	200,00
○ COMPAGNIE THEATRALE J.E	1 200,00
TOTAL	154 320,00
<i>CREDIT RESERVE</i>	<i>30 830,00</i>

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT